

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Agrément – Transfert de siège – Nomination du Président 102 AUTO – 953 363 421 R.C.S. Chalon-sur-Saône

102 AUTO

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

Capital social : 100 euros — 953 363 421 R.C.S. Chalon-sur-Saône

Siège social : 4 Rue Saint Jean, 69100 Villeurbanne

PRÉAMBULE

L'associé unique de la société 102 AUTO, Monsieur Mehdi ARBANE, né le 01 décembre 2007 à Lyon 2ème arrondissement, demeurant 4 Rue Saint Jean, 69100 Villeurbanne, détenteur de la totalité des 10 actions composant le capital social, suite à la cession intervenue le 21/04/2026, a pris les décisions suivantes en lieu et place de l'assemblée générale.

PREMIÈRE RÉOLUTION – AGRÉMENT DE LA CESSIION D'ACTIONS

L'associé unique prend acte de la cession intervenue le **21/04/2026** entre Monsieur Mabrouk OUCHEM (Cédant) et Monsieur Mehdi ARBANE (Cessionnaire) portant sur la totalité des 10 actions de la société 102 AUTO.

L'associé unique agrée expressément cette cession et reconnaît Monsieur Mehdi ARBANE comme seul et unique associé de la société 102 AUTO à compter du 21/04/2026.

Cette résolution est adoptée.

DEUXIÈME RÉOLUTION – RÉVOCATION ET DÉCHARGE DU PRÉSIDENT SORTANT

L'associé unique décide de mettre fin aux fonctions de Président exercées par Monsieur Mabrouk OUCHEM à compter du **21/04/2026**.

Il lui est donné pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat. Monsieur Mabrouk OUCHEM est déchargé de toute responsabilité personnelle pour tout acte accompli dans le cadre de ses fonctions jusqu'à la date de cession.

Cette résolution est adoptée.

TROISIÈME RÉOLUTION – NOMINATION DU NOUVEAU PRÉSIDENT

L'associé unique décide de nommer en qualité de **Président** de la société 102 AUTO :

Monsieur Mehdi ARBANE, né le 01 décembre 2007 à Lyon 2ème arrondissement, de nationalité Française, demeurant 4 Rue Saint Jean, 69100 Villeurbanne.

Cette nomination prend effet à compter du **21/04/2026**, pour une durée indéterminée. Le nouveau Président accepte ses fonctions et déclare n'être frappé d'aucune interdiction de gérer.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIÈME RÉOLUTION – TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société 102 AUTO de :

Ancienne adresse : 102 Avenue Boucicaut, 71100 Chalon-sur-Saône

Nouvelle adresse : 4 Rue Saint Jean, 69100 Villeurbanne

Ce transfert prend effet à compter du **21/04/2026**. L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

Cette résolution est adoptée.

CINQUIÈME RÉOLUTION – MISE À JOUR DES STATUTS

L'associé unique décide de mettre à jour les statuts de la société 102 AUTO afin de refléter le transfert de siège social et la nomination du nouveau Président. Les statuts mis à jour sont annexés à la présente décision.

Cette résolution est adoptée.

SIXIÈME RÉOLUTION – POUVOIRS POUR FORMALITÉS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales et administratives, notamment le dépôt au greffe du Tribunal de Commerce compétent du formulaire M2 et de tout document requis.

Cette résolution est adoptée.

Fait à **Lyon**, le **21/04/2026**.

L'Associé unique et Président :

Monsieur Mehdi ARBANE

Signature : _____

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'ARBANE M', with a large, stylized flourish underneath.